

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le **16 juin à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté VITRY, CHAMPAGNE ET DER se sont réunis à la salle des Fêtes de Frignicourt – Place du Général Leclerc – 51300 FRIGNICOURT, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 10 juin 2026, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et affichée à la porte des Mairies de ABLANCOURT, ARZILLIERES-NEUVILLE, AULNAY-L'AITRE, BIGNICOURT-SUR-MARNE, BLACY, BLAISE-SOUS-ARZILLIERES, BREBAN, CHAPELAINE, CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT, COOLE, CORBEIL, COURDEMANGES, COUVROT, DROUILLY, FRIGNICOURT, GLANNES, HUIRON, HUMBAUVILLE, LA CHAUSSEE-SUR-MARNE, LE MEIX-TIERCELIN, LES RIVIERES-HENRUEL, LIGNON, LOISY-SUR-MARNE, MAISONS-EN-CHAMPAGNE, MARGERIE-HANCOURT, MAROLLES, PRINGY, SAINT-CHERON, SAINT-OUEN-DOMPROT, SAINT-UTIN, SOMPUIS, SOMSOIS, SONGY, SOULANGES et VITRY-LE-FRANÇOIS, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, BOUTROY (suppléant de M. DHYÈVRE), PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mmes LEROY-DUCARDONNOY, TRUMAUT, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, FELICETTI, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT, DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION (à partir de 18h08), GÉRARD, DESANLIS, Mme HERMONVILLE, MM. POIRISSE, DURAND (suppléant de Mme GEOFFROY), NOBLET, Mmes ROBIN, PÉPIN, MM. JEAN, ROYER, Mme LOISELET (suppléante de M. LEPAGE), MM. PASSINHAS, BONETTI, MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, MARQUET, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mmes CAILLAU, BLAND, BUCHHEIT, MM. TRIOLET (à partir de 18h11), ROCH.

Absents excusés : MM. FORTIN, TROLIO, GUÉLORGET, GONTHIER, BLONDEAU, Mmes OFLAZOGLU, GUÉRINOT, THOMAZÉ, MOREAU, MM. VIGNEAU, JOURNAUX, VILARD, SIMONNOT.

9 pouvoirs ont été déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. TROLIO donne pouvoir à Mme FELICETTI,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à M. LEVASSEUR,
- ✓ M. BLONDEAU donne pouvoir à Mme BOBLIQUE,
- ✓ Mme OFLAZOGLU donne pouvoir à Mme HUILLET,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à M. BOURA,
- ✓ Mme THOMAZÉ donne pouvoir à Mme BLOND,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à Mme BLAND,
- ✓ M. VIGNEAU donne pouvoir à M. HOUDAYER,
- ✓ M. JOURNAUX donne pouvoir à M. MARQUET.

Secrétaire de séance : M. Romain DESANLIS.

FINANCES

BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - VOTE

Rapporteur : Monsieur Didier NOBLET

Ce compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

La Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le compte financier unique qui est soumis à votre approbation retrace l'ensemble des opérations réalisées, en recettes et en dépenses, au cours de l'exercice 2025 pour le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés.

- Les réalisations propres à l'exercice 2025 se résument ainsi :

Résultat de l'exercice 2025	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Dépenses réalisées	948 535,23	3 392 548,78
Recettes réalisées	695 447,37	3 821 999,54
Résultat de l'exercice	-253 087,86	429 450,76

- Compte tenu du résultat de clôture de l'exercice précédent, et de la part affectée à l'investissement pour l'exercice 2025, les résultats d'exécution du budget 2025 se présentent ainsi :

	Résultat clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2025	Résultat de clôture 2025
investissement	-298 474,52	298 474,52	-253 087,86	-551 562,38
Fonctionnement	682 378,35	0,00	429 450,76	1 111 829,11
TOTAL	383 903,83		176 362,90	560 266,73

- Le résultat global de clôture de l'exercice 2025 est excédentaire de 504.902,67 € toutes sections confondues. Les restes à réaliser s'élèvent à 55.364,06 €.

	Résultat clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2025	Restes à réaliser	Résultat de clôture 2025
Investissement	-298 474,52	298 474,52	-253 087,86	55 364,06	-605 925,44
Fonctionnement	682 378,35	0,00	429 450,76		1 111 829,11
TOTAL	383 903,83		176 362,90		504 902,67

- Le résultat global de clôture de l'exercice 2025 est donc excédentaire de 504.902,67 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1) DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Dépenses totales prévues **1.708.937,08 €**
 Dépenses totales réalisées **948.535,23 €**

Ce qui représente un taux de réalisation de **55,50 %**

(745.727,68 € en 2024 ; 96.082,72 € en 2023 ; 126.897,38 € en 2022).

Ces dépenses concernent :

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	Taux d'exécution
	20 Immobilisations incorporelles	43 000,00	19 776,00	
	21 Immobilisations corporelles	390 000,00	264 263,00	67,76%
	23 Immobilisations en cours	529 962,56	506 614,99	95,59%
Total dépenses d'équipement		962 962,56	790 653,99	
	16 Emprunts et dettes assimilés	27 500,00	27 126,64	98,64%
Total des dépenses financières		27 500,00	27 126,64	
Total des dépenses réelles d'investissement			817 780,63	
	041 Opérations patrimoniales	420 000,00	130 754,60	
	001 Déficit reporté	298 474,52		
Total des dépenses d'Investissement		1 708 937,08	948 535,23	55,50%

Les dépenses réelles s'élèvent à 817.780,63 € et se décomposent :

Pour le traitement des ordures ménagères : 294.921,08 € dont :

- 10.681,08 € pour les conteneurs ;
- 170.000,00 € pour l'avance pour la Benne à Ordures Ménagères 2025 ;
- 114.240,00 € pour le dispositif de lutte contre les dépôts sauvages.

Pour la déchetterie : 134.321,21 €

- 11.376,00 € de frais de maîtrise d'œuvre pour la modernisation de la déchetterie ;
- 20.197,00 € de matériel : caissons, transpalette... ;
- 3.992,38 € remplacement bardage menuiseries ;
- 13.862,00 € : travaux accès déchetterie Huiron
- 57.767,19 € de travaux de modernisation de la déchetterie ;
- 27.126,64 € : remboursement de la dette en capital.

Pour la collecte sélective : 388.538,34 €

- 35.600,00 € : composteurs ;
- 59.605,54 € pour les points de trio trirok vigipirate ;
- 8.400,00 € pour l'implantation des points d'apport volontaires ;
- 278.847,80 € pour l'avance du camion grue ampiroll ;
- 86,00 € divers.

2) RECETTES D'INVESTISSEMENT :

<u>Recettes totales prévues</u>	1.708.937,08 €
<u>Recettes totales réalisées</u>	695.447,37 €

Ce qui représente un taux de réalisation de **40,69 %**

(225.947,50 € en 2024 ; 229.317,51 € en 2023 ; 161.849,52 € en 2022).

RECETTES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	Taux d'exécution
	10 dotations	342 474,52	324 256,34	
Total des recettes réelles d'investissement		342 474,52	324 256,34	
	021 Virement de la section d'exploitat	697 462,56		
	Opérations ordre transfert			
	040 sections	249 000,00	240 436,43	96,56%
	041 Opérations patrimoniales	420 000,00	130 754,60	
Total des recettes d'ordre d'investissement				
Total des recettes d'investissement		1 708 937,08	695 447,37	40,69%

Les recettes réelles pour l'exercice 2025 s'élèvent à 324.256,34 €.

Elles comprennent :

- Le FCTVA pour le service X070 : 25.781,82 €
- Excédent capitalisé : 298.474,52 €

Les recettes d'ordre : 371.191,03 €

- Les amortissements pour un montant de 240.436,43 €
- Les opérations patrimoniales : 130.754,60 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses totales prévues	4.136.009,35 €
Dépenses totales réalisées	3.392.548,78 €

Ce qui représente un taux de réalisation de 82,02 %

(3.495.903,87 € en 2024 ; 3.115.008,53 € en 2023 ; 3.163.180,69 € en 2022)

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	Taux d'exécution
011	Charges à caractères général	1 968 323,00	1 965 544,24	99,86%
012	Charges de personnel	1 182 273,79	1 148 779,05	97,17%
65	Autres charges de gestion courante	37 000,00	37 000,00	100,00%
Total dépenses gestion courante		3 187 596,79	3 151 323,29	
66	charges financières	950,00	789,06	83,06%
67	charges exceptionnelles	500,00	0,00	
68	provisions	500,00	0,00	
Total des dépenses financières		1 950,00	789,06	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 189 546,79	3 152 112,35	98,83%
Virement à la section				
023	d'investissement	697 462,56		
Opérations d'ordre de transfert				
042	entre section	249 000,00	240 436,43	96,56%
Total des dépenses d'ordre		946 462,56	240 436,43	25,40%
Total des dépenses de fonctionnement		4 136 009,35	3 392 548,78	82,02%

Les dépenses réelles s'élèvent à **3.152.112,35 €**, et concernent :

Les ordures ménagères	Compte financier unique 2025	Compte administratif 2024
Charges de fonctionnement	20 958,77	12 125,59
Transport et traitement des matériaux collectés	864 838,20	923 612,82
Carburant	60 011,46	67 137,90
Les dépenses d'entretien des véhicules et du matériel	107 541,40	160 514,95
Frais de structure	25 002,25	25 002,25
TOTAL	1 078 352,08	1 188 393,51

Aire de compostage	Compte financier unique 2025	Compte Administratif 2024
Charges de fonctionnement	6 830,17	1 770,39
Prestations à l'entreprise	43 578,53	42 562,54
Broyage des déchets verts	17 464,14	27 877,25
Criblage de la compostière et des broyats	21 689,20	10 905,00
Analyse du compost	946,00	710,00
Curage	3 621,83	3 070,29
Locations mobilières	11 200,00	38 400,00
Clôture portillon et porte sectorielle	3 625,45	20 574,52
Entretien et réparation du matériel roulant	1 697,11	581,35
Assurance multirisque	872,34	367,54
TOTAL	67 803,60	104 256,34

la déchetterie poste de transfert	Compte financier unique 2025	Compte Administratif 2024
Charges de fonctionnement	35 660,82	42 159,40
Transport et traitement des matériaux collectés : déchets dangereux des ménages, déchets non ménagers	193 651,15	254 080,09
Réparation caniveaux	0,00	17 870,00
la TGAP sur les matériaux collectés	20 390,88	19 479,72
Les dépenses d'entretien des véhicules et du matériel	15 108,76	5 898,88
Les intérêts de la dette	789,06	1 813,07
Redevance accès déchetterie SYMSEM	36 997,08	36 373,00
TOTAL	302 597,75	377 674,16

La collecte sélective	Compte financier unique 2025	Compte Admissitratif 2024
Charges de fonctionnement	75 045,04	81 450,68
Transport et traitement des matériaux collectés	454 225,94	395 791,10
Les dépenses d'entretien des véhicules et du matériel	42 259,68	39 494,18
TOTAL	571 530,66	516 735,96

	Compte financier unique 2025	Compte administratif 2024
Les dépenses de personnel		
Charges de personnel et assimilés	1 123 778,90	1 082 952,34
Formation et frais mission	281,89	1 584,02
Hygiène et sécurité	7 767,47	1 360,04
Total	1 131 828,26	1 085 896,40

La baisse des dépenses réelles de fonctionnement s'explique par une baisse du tonnage de traitement des ordures ménagères et donc une dépense moindre.

2) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes totales prévues **4.136.009,35 €**

Recettes totales réalisées **3.821.999,54 €**

Ce qui représente un taux de réalisation de 92,41 %

(3.895.202,93 € en 2024 ; 3.369.400,49 € en 2023 ; 3.461.937,46 € en 2022).

RECETTES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Voté 2025 BP+DM	Compte financier unique 2025	Taux d'exécution
013	Atténuation de charges	0,00	170,55	
70	Produits des services	327 187,00	401 712,15	122,78%
73	Impôts et taxes	2 826 961,00	2 823 613,00	99,88%
74	Dotation et participation autres produits de gestion	299 483,00	584 294,58	195,10%
75	Secourance	0,00	11 850,88	
78	Reprise de provision	0,00	358,38	
Total recettes réelles de fonctionnement		3 453 631,00	3 821 999,54	110,67%
002	Résultat reporté	682 378,35		0,00%
Total des recettes de fonctionnement		4 136 009,35	3 821 999,54	92,41%

Les recettes réelles s'élèvent à **3.821.999,54 €**.

Celles-ci concernent :

Les ordures ménagères	Compte financier unique 2025	Compte administratif 2024
produit des services	104 532,59 €	96 771,96 €
TEOM	2 823 613,00 €	2 783 706,00 €
Subvention étude TEOMI		52 911,60 €
FCTVA	401,90 €	
Reprise provision	358,38 €	81,90 €
TOTAL	2 928 905,87 €	2 933 471,46 €

Aire de compostage	Compte financier unique 2025	Compte administratif 2024
Vente de compost et apport déchets	12 609,90 €	15 442,20 €
Produit divers	11 200,00 €	
TOTAL	23 809,90 €	15 442,20 €

Déchetterie post transfert	Compte financier unique 2025	Compte administratif 2024
Apport déchets industriels	18 370,00 €	15 655,00 €
reprise matériel recyclables	20 950,54 €	19 660,04 €
compensation collecte	23 542,27 €	21 121,38 €
Accès déchetterie	61 016,00 €	101 241,00 €
Autres recettes	0,00 €	0,58 €
TOTAL	123 878,81 €	157 678,00 €

Collecte sélective	Compte financier unique 2025	Compte administratif 2024
Vente de produits résiduels	175 286,35 €	128 610,18 €
Subvention SYVALOM	560 350,41 €	653 764,93 €
redevance enlèvement fermentescibles	8 946,77 €	6 158,64 €
TOTAL	744 583,53 €	788 533,75 €

Les produits liés aux remboursements sur rémunération s'élèvent à 170,55 €.

Produits divers : 650,88 €

Les produits baissent en raison d'un rattrapage de subventions du SYVALOM en 2024.
En 2025, l'établissement a perçu les recettes courantes.

Aucune recette d'ordre n'est comptabilisée.

Le Conseil de Communauté,

Vu l'article L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 9 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des
Communes, des Départements et des Régions,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025,

Vu la délibération 2026-17 du 3 mars 2026 relative au vote du budget primitif 2026 du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés,

Vu la délibération 2026-43 du 12 mai 2026 relative à l'approbation du règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis favorable du bureau de communauté en date du 2 juin 2026,

1°/ donne acte de la présentation du compte financier unique du budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés ;

2°/ approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe déchets Ménagers et Assimilés, lequel se résume ainsi :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 3.392.548,78 €	Dépenses de l'exercice : 948.535,23 €
Recettes de l'exercice : 3.821.999,54 €	Recettes de l'exercice : 695.447,37 €
Résultat de l'année : 429.450,76 €	Résultat de l'année : - 253.085,86 €
Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 682.378,35 €	Excédent : €
Déficit : ... €	Déficit : 298.474,52 €
Résultats cumulés clôture : 1.111.829,11 €	Résultats cumulés clôture : -551.562,38 €
Restes à réaliser Dépenses : 0,00 €	Restes à réaliser Dépenses : 53.364,06 €
Restes à réaliser Recettes : 0,00 €	Restes à réaliser Recettes : ... €
Résultats corrigés clôture : 1.111.829,11 €	Résultats corrigés clôture : - 606.926,44 €
RÉSULTAT GLOBAL : 504.902,67 €	

3°/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°/ constate que la reprise anticipée des résultats au budget primitif 2026 n'est pas conforme et fera l'objet d'une décision modificative ultérieure ;

6/ considère l'excédent de fonctionnement pour un montant 504.902,67 € ;

7°/ considère le déficit d'investissement pour un montant de 606.926,44 €, y compris les restes à réaliser se décomposant ainsi :

- un solde déficitaire de clôture de 551.562,38 €
- un solde de reste à réaliser de 55.364,06 €
- et décide d'inscrire :
- au compte R.002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 504.902,67 €
- au compte D.001 « Déficit d'investissement reporté » : 551.562,38 €
- au compte R1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 606.926,44 €

8°/ Donne pouvoir à Monsieur le Président à signer le compte financier unique et à pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée
par : **56 avis favorables,**
2 abstentions : Mme BUCHHEIT, M. TRIOLET.

Le secrétaire de séance,
Romain DESANLIS



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,
Sébastien MIRGODIN



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le - 1 JUIL. 2026
et de la publication le - 1 JUIL. 2026
ou de la notification du

Signature
Pour le Maire,
Par délégation,
Pour la Directrice Générale des Services empêchée,
Le Directeur Général Adjoint,
Alexandre GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.